Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260126-2026_01_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22 570)

Séance du vingt-six janvier 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
18	18	15

Date de la convocation
20/01/2026

Date d'affichage
20/01/2026

Numéro de la Délibération :
2026-01-04

Présents :
Mmes Sylviane AYMÉ, , Magalie HELLOCO, Corinne LE BIHAN, Magalie MOY, Germaine MURZEAU.

M. Jean-Robert LAOT, , Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Philippe RONCE, Ludovic VICENT.

Absents : Gilles du PONTAVICE, Antoine STEVENS, Cyril LE FUR

Absent(e)s excusé(e)s : Christine BENOT a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ, Françoise LE CAM a donné pouvoir à Magalie HELLOCO, Sandra LE NOUVEL a donné pouvoir à Raoul RIOU, Nicolas BENOIT a donné pouvoir à Sébastien L'HERMITE.

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Logement n°2 au-dessus de l'école : fixation du loyer

M. le maire rappelle à l'assemblée que suite au départ des derniers locataires du logement n°2 situé au-dessus de l'école, de gros travaux de rénovation ont été entrepris. En effet, il explique que de nouvelles fenêtres ont été installées ainsi que des radiateurs. Les sols ont également été refaits avec la pose d'un parquet et du carrelage ainsi que les peintures.
Pour ces raisons, le maire propose de revoir le loyer et de le fixer à 380 € . Pour mémoire le logement est composé d'un séjour, de deux chambres, d'une cuisine, d'une salle de bains et d'un cabinet de toilettes sur une surface de 56 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le maire à louer le logement n°2 situé au-dessus de l'école pour un loyer de 380 €.
- Autorise le maire à signer le bail avec le(s) futur(s) locataire(s)

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY